



prete
NYUNGANIRA



LA BANQUE MONDIALE

N° du marché dans STEP : BI-ADB-441631-CS-INDV
N° du Projet : P177688
Financement IDA N° : E-2650-BI

Termes de référence pour le Recrutement d'un Consultant individuel international chargé de la formation sur les principes de base de l'assurance agricole/indicielle.

Bujumbura, septembre 2024



TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL INTERNATIONAL CHARGE DE LA FORMATION SUR LES PRINCIPES DE BASE DE L'ASSURANCE AGRICOLE/INDICIELLE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République du Burundi a sollicité et obtenu un financement de la Banque mondiale pour mettre en œuvre le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique (PRETE). Ce projet PRETE s'inscrit dans une optique d'alignement avec les priorités du Gouvernement telles que formulées dans le Plan National de Développement (PND) et de mise en œuvre de certaines des recommandations issues du Diagnostic du secteur privé (CPSD).

La transformation de l'économie burundaise, pour une croissance robuste et la création d'emplois requiert : i) l'amélioration du climat des affaires ainsi que l'accès au financement, surtout pour les petites et moyennes entreprises (PMEs) ; ii) la réduction de la fragmentation des marchés intérieurs et des chaînes de valeur ; (iii) l'adoption et l'utilisation des technologies modernes.

L'objectif de développement du projet initié est d'améliorer l'accès des MPME au financement, en particulier pour les MPME détenues par des femmes et des réfugiés, et d'augmenter la création d'emplois par les MPME. Les principaux bénéficiaires du projet seront les MPME dont celles appartenant à des femmes et à des réfugiés, les fournisseurs d'infrastructures productives, les entreprises et acheteurs principaux, les Institutions financières y compris les Institutions de microfinance, ainsi que Institutions gouvernementales et organisations du secteur privé.

L'Agence de Développement du Burundi (ADB) via l'Unité de Gestion de Projet, sera responsable de la mise en œuvre du Projet, y compris les aspects fiduciaires aux fins du Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique.

Une unité de gestion de projet (UGP) a donc été créée et est donc opérationnelle, elle aura la responsabilité générale de soutenir la mise en œuvre du projet.

2. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet comprend les cinq composantes ci-après :

Composante 1. Accès des MPME aux marchés et développement de chaînes de valeur

- 1.1 : Accroître l'accès des MPME aux infrastructures productives durables, y compris aux infrastructures numériques ;
- 1.2 : Améliorer les capacités des MPME ;
- 1.3 : Programmes de développement des fournisseurs et programmes de mise en relation.

Composante 2. Inclusion financière et accès durable au financement pour les MPME

- 2.1 : Renforcer l'infrastructure de crédit ;
- 2.2 : Renforcer l'accès des MPME au crédit ;
- 2.3 : Soutenir l'adoption de services financiers numériques.





Composante 3. Environnement des affaires favorable et durable et soutien au climat d'investissement

- 3.1 : Soutenir les réformes pour un environnement des affaires plus favorables ;
- 3.2 : Renforcement institutionnel pour soutenir le développement des MPME résilientes au changement climatique et l'investissement privé ;

Composante 4. Gestion du projet

Gestion, coordination, communication et suivi et évaluation du projet, et extension éventuelle des activités à d'autres secteurs.

Composante 5. Composante contingente d'intervention d'urgence (CERC)

Soutenir la capacité du Burundi à réagir en cas de future urgence éligible.

Dans le souci de la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Assurance dont l'une des actions phares est celle de **rendre disponible une offre de produits de micro-assurance en général et l'assurance agricole en particulier**, l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA) a obtenu le soutien de la Banque Mondiale à travers le PRETE. L'introduction de la micro-assurance et de l'assurance agricole nécessite un passage par différentes étapes indispensables en commençant par la mise en place de la réglementation y relative, l'identification des risques agricoles, le développement des produits d'assurance (tarification), la mise en place des réseaux de distribution, la mise en place des outils de contrôle et de supervision, **sans oublier la formation des cadres techniques (contrôleurs d'assurance) de l'ARCA et ceux des compagnies d'assurance sur les principes de base de l'assurance agricole/indicielle, la réassurance, le contrôle et la gestion des opérations d'assurance agricole/indicielle.**

C'est ainsi que le projet PRETE en collaboration avec ARCA désire recruter un Consultant individuel chargé de former les cadres techniques de l'ARCA et des Compagnies d'assurance dont elle assure le contrôle comme une des étapes obligées de l'introduction et du développement de l'assurance agricole/au Burundi.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objet principal de cette mission est de renforcer les capacités de l'ARCA en formant ses cadres techniques et ceux des compagnies d'assurance sous contrôle de l'ARCA sur les principes de base de l'assurance agricole/indicielle, la réassurance, le contrôle et la gestion des opérations d'assurance agricole.

Cette formation permettra alors aux bénéficiaires (contrôleurs d'assurance et cadres des compagnies d'assurance) d'avoir une bonne compréhension des principes et bases techniques en assurance agricole/indicielle. En effet, au moment où l'ARCA est en train de mener toutes les démarches nécessaires pour l'introduction de l'assurance agricole/indicielle sur le marché burundais des assurances, il est très pertinent que les contrôleurs d'assurance





acquièrent des connaissances suffisantes dans le domaine de l'assurance agricole/indicielle, ce qui leur permettra de mieux exercer leur mission de régulation et de supervision du marché des assurances. De plus, les compagnies d'assurance pourront améliorer ou considérer l'offre des produits intégrant l'assurance agricole/indicielle.

4. DESCRIPTION DES TACHES

Le Consultant individuel conduira une formation à l'endroit des cadres techniques (contrôleurs d'assurance) de l'ARCA et ceux des compagnies d'assurance sur les principes de base de l'assurance agricole/indicielle, la réassurance, le contrôle et la gestion des opérations d'assurance agricole/indicielle.

Il devra spécifiquement former les participants sur les aspects suivants :

Faire comprendre aux participants :

- 1) Les objectifs et les résultats de l'assurance agricole/indicielle ;
- 2) Les systèmes d'assurance agricole et ses modes opératoires ;
- 3) Les caractéristiques essentielles des assurances indicielles ;
- 4) Les systèmes de production agricole et les méthodes d'analyse des risques agricoles ;
- 5) Les difficultés et les contraintes de l'analyse des risques agricoles ;
- 6) Les outputs d'un modèle d'assurance indicielle ou paramétrique ;
- 7) La typologie des risques agricoles ;
- 8) Les avantages et les limites des assurances indicielles ;
- 9) Les techniques de contrôle des sociétés de micro-assurance et d'assurance agricole
- 10) Les techniques de réassurance des produits d'assurance agricole/indicielle ;
- 11) Les différentes méthodes d'évaluation des provisions techniques en assurance agricole.

Faire connaître aux participants :

1. Les stratégies de gestion des risques agricoles ;
2. Les différences techniques entre un contrat de micro assurance agricole et un contrat d'assurance classique ;
3. Les canaux innovants de distribution des produits d'assurance agricole/indicielle ;
4. Les particularités de la comptabilité de la micro-assurance : modèle des états financiers pour la micro-assurance et l'assurance agricole ;

Renforcer les capacités des participants dans l'élaboration des états modèles nécessaires pour le contrôle et définir les ratios de surveillance micro et macro prudentielle du marché d'assurance agricole / indicielle, etc.

5. RESULTATS ATTENDUS

- Les objectifs et les résultats de l'assurance agricole/indicielle sont compris ;
- Les stratégies de gestion des risques agricoles sont connues des participants ;
- Les systèmes d'assurance agricole et ses modes opératoires sont compris ;





- Les caractéristiques essentielles des assurances indicielles sont comprises ;
- Les systèmes de production agricole et les méthodes d'analyse des risques agricoles sont compris ;
- Les participants sont informés sur les difficultés et les contraintes de l'analyse des risques agricoles ;
- Les outputs d'un modèle d'assurance indicieelle ou paramétrique sont compris ;
- La typologie des risques agricoles est comprise ;
- Les avantages et les limites des assurances indicielles sont connus et compris ;
- Les différences techniques entre un contrat de micro-assurance agricole et un contrat d'assurance classique sont comprises et intériorisées ;
- Les techniques de contrôle des sociétés de micro-assurance et d'assurance agricole sont comprises ;
- Les techniques de réassurance des produits d'assurance agricole/indicieelle sont comprises ;
- Les canaux innovants de distribution des produits d'assurance agricole/indicieelle sont connus par les participants ;
- Les participants sont capables d'élaborer les états modèles nécessaires pour le contrôle et définir les ratios de surveillance micro et macro prudentielle du marché d'assurance agricole / indicieelle ;
- Les particularités de la comptabilité de la micro-assurance : modèle des états financiers pour la micro-assurance et l'assurance agricole sont maîtrisées ;
- Les différentes méthodes d'évaluation des provisions techniques en assurance agricole sont comprises, etc.

6. BENEFICIAIRES DE LA MISSION

Les bénéficiaires de la formation sont :

1. Les cadres techniques de l'ARCA chargés d'effectuer le contrôle sur pièces et sur place des compagnies et intermédiaires ;
2. Les cadres des compagnies d'assurance chargés des opérations ;
3. Un représentant de l'association professionnelle des assureurs ;
4. Deux représentants des associations professionnelles des courtiers d'assurance pourront être intégrés à la formation.

Au total une cinquantaine de participants est prévue pour la formation.

7. PARTICIPATION

Le présent appel à candidatures est ouvert aux consultants individuels régionaux ou internationaux dotés des compétences techniques requises et d'une expérience pertinente dans l'animation des formations thématiques et séminaires de formation.





8. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU CONSULTANT

Le Consultant individuel international doit justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine des assurances en général et de l'assurance agricole/indicielle en particulier. Il doit en outre avoir un diplôme de master en actuariat, en agroéconomie ou en économie avec une spécialisation en assurances. Cet expert international devra avoir une connaissance approfondie du domaine des assurances et une expérience pertinente de l'assurance agricole/indicielle dans différents pays.

Le Consultant doit en outre justifier la réalisation d'au moins deux (2) missions similaires de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine de l'assurance agricole/indicielle, la réassurance, le contrôle et la gestion des opérations d'assurance agricole.

9. OBLIGATIONS DU SERVICE COMMANDITAIRE DE LA FORMATION

Le service commanditaire de la mission est le Projet pour l'Emploi et la Transformation Economique « PRETE » au profit de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA ».

Les deux institutions faciliteront le travail du consultant formateur en ce qui concerne le lieu de la formation et tous les arrangements logistiques y afférents.

10. DUREE ET LANGUE DE LA FORMATION

La formation se fera en présentiel au Burundi pour une durée de cinq (05) jours, de 8h00 à 17h00.

La langue de formation est le *français*.

11. LIVRABLES

Au terme de la formation, le Consultant devra produire et remettre à l'ARCA un rapport résumant les activités et les résultats obtenus ainsi que des recommandations pour la bonne réalisation des missions de l'ARCA. En outre, il remettra au commanditaire de la formation une copie physique et électronique du support de la formation. Il devra aussi laisser aux participants une copie électronique du support de formation.

12. CRITERES DE PERFORMANCE

- Les participants subissent la formation dans une ambiance participative et maîtrisent les principes de base de l'assurance agricole / indicielle, la réassurance, le contrôle et la gestion des opérations d'assurance agricole/indicielle ;
- Tous les résultats attendus sont réalisés à la satisfaction des participants et du commanditaire de la formation ;
- Les participants et le commanditaire de la formation reçoivent leurs supports de formation.





13. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier de candidatures rédigées en *français* doit contenir les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PRETE ;
- Une brève présentation du Consultant avec un aperçu de l'expérience acquise dans le cadre de la conduite des formations similaires ;
- Un curriculum vitae détaillé et actualisé du Consultant ;
- Les copies des diplômes certifiées conformes à l'original du Consultant ;
- Les preuves de références des missions similaires réalisées.

14. MODE DE SELECTION

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de **Sélection de Consultant Individuel**, conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale, Edition de septembre 2023 et conformément aux critères exigés par les présents termes de référence.

